

EXTRAIT DU REGISTRE

Commune de FORGES

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

19 DEC. 2022

Membres	11
Présents	9
Représentés	
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	

Délibération n° 2022/29

Le 10 décembre 2022 à 17 heures

Contrôle de Légalité

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame CURE, Maire, sur convocation en date du 07 décembre 2022.

Présents : BAC Yohann, CHAUDIERE Maryse, LAFOND René, LAFONT Vincent, MATIGOT Gilles, PEYRICAL René, JANICOT Bruno, FLAMARY Laurent,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : MAUGEIN Marie-José, ROUSSANNE Alain,
Secrétaire de séance : BAC Yohann,

Objet : Arrêt du projet SCOT de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la communauté de communes par laquelle le Conseil Communautaire prend acte des modalités de la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT dont les modalités correspondent à celle fixées par la délibération n°2017-095 du 15 novembre 2017, approuve le bilan de la concertation dressé dans la délibération présentée, arrête le projet de SCoT tel qu'il est annexé à la délibération présentée et comprenant un PAS, un DOO – DAACL et des annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'approuve pas cette délibération

Fait et délibéré à FORGES, le 10 décembre 2022

Le Maire

C. CURE